

ÉDUCATION & CULTURE SAINTE-THÉRÈSE

Non scholae, sed vitae discimus | Nous n'apprenons pas pour l'école, mais pour la vie

Ozoir-la-Ferrière, le 2 septembre 2024

Eric M'FARREDJ
Chef d'établissement Coordinateur
Mathieu ROGER
Chargé du Projet Light 'n' Smart
Elsa BAKKER
Directrice des études Lycée

**Exemplaire à rendre au
professeur principal au
plus tard le 05/09/2024**

**Convention générale de mise à
disposition de l'iPad au Campus**

Madame, Monsieur,

Votre enfant est doté(e) cette année d'un outil informatique présentant des atouts pédagogiques innovants, l'iPad. Ce prêt à longue durée entre dans le cadre du projet Light 'n' Smart entrepris par ECST.

Il s'agit d'un iPad 10 64Go Wifi, ainsi que d'une protection de type Smart Case.

Votre enfant conservera cet outil pendant ses années de lycée à ECST, selon les modalités précisées dans la suite de ce courrier.

A. Questions générales et de vie scolaire

1 - Pourquoi avoir choisi l'iPad et non une tablette concurrente ?

L'iPad et les applications développées par Apple sont à ce jour les solutions les plus avancées au niveau éducatif. De plus, le mode de fonctionnement de l'environnement Apple, qui peut pour certains représenter des contraintes, apporte une sécurité des utilisateurs et des outils validés par les services Apple, et donc exclus de tous virus, chevaux de Troie et autres « malwares » que les utilisateurs d'autres solutions peuvent connaître actuellement.

C'est donc le choix de la qualité et de la sécurité.

2 - Pourquoi ne pas avoir choisi une liseuse de type Kindle, à la place d'une tablette numérique ?

Une liseuse, comme son nom l'indique, est un dispositif destiné exclusivement à la lecture d'ouvrages sous format numérique. L'utilisation de l'iPad est au-delà de la simple lecture, puisque votre enfant se trouve acteur de son apprentissage.

En termes d'outils de lecture, l'application iBooks (gratuite et incluse sur l'appareil de votre enfant) permet la lecture de livres réellement interactifs, et non de simples livres numérisés.

3 - Les iPads seront-ils fournis avec des applications ?

Oui. Parmi les nombreuses applications installées, il y a aura celles des suites iWork (Pages, Keynote, Numbers) et iLife (GarageBand, iMovie). Nous avons prévu l'installation d'autres apps comme : iBooks, la suite Google, Geogebra, et d'autres que nous avons définies avec l'équipe éducative.

Les enseignants suivent depuis de nombreuses années des formations sur ces applications, afin de guider au mieux vos enfants dans les usages pédagogiques.



Éducation & Culture Sainte-Thérèse - Établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat

📍 **Campus OUEST** (école & niveau 6ème)
6 avenue de la Doutre, 77330 Ozoir-la-Ferrière

📍 **Campus EST** (collège & lycée)
Avenue Érasme, Rond-point de l'Europe, 77330 Ozoir-la-Ferrière

Contact par téléphone au 01 64 43 10 00 ou par mail à contact@ecst.org

AGEC Sainte-Thérèse - SIRET 784 989 568 00034 - APE 8531 Z - Suivez notre actualité sur [ecst.org](https://www.ecst.org)  

ÉDUCATION & CULTURE SAINTE-THÉRÈSE

Non scholae, sed vitae discimus | Nous n'apprenons pas pour l'école, mais pour la vie

4 - Peut-on exiger de nous (parents) d'acheter des applications payantes ?

Non, nous avons prévu un budget dans le cas où des applications pédagogiques devraient être achetées. Mais le package applicatif que nous avons installé sur tous les iPads devrait répondre aux besoins pédagogiques les plus courants jusqu'à la fin de cette convention.

5 - Les enseignants seront-ils tenus de s'en servir ?

Oui, indirectement. Nous mettons actuellement tout en œuvre pour faciliter la formation des enseignants aux usages en classe. Ces formations ne sont pas simplement techniques, mais surtout pédagogiques. Ils y apprennent à utiliser l'iPad non pas comme outil technologique supplémentaire, mais comme moyen d'imaginer des scénarios nouveaux en classe.

Ils y sont donc et continueront d'être fortement encouragés, ne serait-ce que par vos enfants en salle de classe.

6 - Je ne veux pas du wifi, ou je crains son influence sur mon enfant.

Il sera possible de couper le wifi lorsque l'iPad sera à votre domicile. Le « mode avion » est d'ailleurs très conseillé lorsque l'iPad est inactif, pour préserver sa batterie notamment.

L'usage du wifi sera cependant indispensable au sein du Campus.

Un utilitaire comme Inssider, téléchargeable sur PC et Mac (<http://inssider.softonic.fr>), permet d'avoir un aperçu de la couverture wifi d'un lieu donné, si vous souhaitez vous faire une idée de l'étendue du rayonnement wifi auquel vous pouvez être sujet, à la maison par exemple.

7 - Sera-t-il possible de charger la batterie de l'iPad en classe ?

Cette solution ne doit être envisagée que dans des cas exceptionnels.

Votre enfant doit arriver en classe avec un iPad prêt à être utilisé suffisamment longtemps.

Arriver en classe avec son iPad non chargé, c'est un peu comme arriver sans sa trousse ou son matériel pour travailler. Ceci rentre donc dans le cadre du règlement, et pourra être sanctionné.

8 - Création d'un autre compte Apple ID.

Un Apple ID (identifiant de connexion aux services d'Apple) sera lié au compte de messagerie @ecst.org que l'élève possède au sein du Campus. La création d'Apple ID pour les élèves ne sera utile que pour le téléchargement d'iBooks, la synchronisation de documents, la géo-localisation, ainsi que pour la mise à jour d'applications installées.

9 - Si l'iPad est oublié à la maison, mon enfant est-il sanctionné ? A chaque cours, la sanction ?

Oui, par jour d'oubli. L'iPad est un outil scolaire au même titre qu'un livre ou qu'un cahier. Le règlement s'appliquera donc, quelle que soit la fréquence de l'oubli. Cependant, si un professeur a mentionné l'oubli sur le carnet de correspondance, il n'y aura pas d'autre mot concernant cet oubli pendant un cours ayant lieu le même jour.

10 - L'iPad sera-t-il toujours utilisé à 100% du temps en classe ?

Non, cela dépendra de l'organisation de la séance menée par le professeur.

L'iPad ne remplace pas le travail classique en classe, mais représente un outil complémentaire.



Éducation & Culture Sainte-Thérèse - Établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat

📍 **Campus OUEST** (école & niveau 6ème)

6 avenue de la Doutre, 77330 Ozoir-la-Ferrière

📍 **Campus EST** (collège & lycée)

Avenue Érasme, Rond-point de l'Europe, 77330 Ozoir-la-Ferrière

Contact par téléphone au 01 64 43 10 00 ou par mail à contact@ecst.org

AGEC Sainte-Thérèse - SIRET 784 989 568 00034 - APE 8531 Z - Suivez notre actualité sur [ecst.org](https://www.facebook.com/ecst.org)  

ÉDUCATION & CULTURE SAINTE-THÉRÈSE

Non scholae, sed vitae discimus | Nous n'apprenons pas pour l'école, mais pour la vie

11 - Comment gère-t-on l'utilisation de l'iPad à la maison ? Peut-on être certain qu'il est utilisé pour travailler et non pour jouer ?

Il est de votre discrétion de fixer des horaires d'utilisation, sachant que de nombreuses restrictions ont été mises en place pour garantir un usage strictement pédagogique (voir question n. 13).

De plus, deux outils sont à votre disposition pour accompagner l'usage de l'iPad à votre domicile :

- Temps d'écran présent directement sur la tablette (App Réglages > Temps d'écran).
- L'App Jamf Parents, à télécharger sur le store de votre smartphone. Une vidéo d'aide à la configuration est disponible sur le site internet de l'école (Ressources> LnS).

12 - Peut-on avoir des infos sur le fonctionnement de l'iPad ?

Des livres interactifs, lisibles avec l'application iBooks installée sur l'iPad, ont été créés pour connaître son fonctionnement. Un « Smart Bar », du même type que le « Genius Bar » de l'Apple Store, a été mis en place au Campus, de façon à ce que les élèves puissent eux aussi se former et découvrir comment exploiter au mieux leur iPad.

Vous pouvez envoyer un message à l'adresse m.roger@ecst.org dans le cas où vous ou votre enfant souhaiteriez obtenir des informations pratiques supplémentaires.

13 - Y a-t-il un contrôle parental ?

Oui. Les restrictions imposées sur l'appareil sont nombreuses, internes à l'appareil, et ne dépendent donc pas du réseau wifi sur lequel est connecté l'iPad. La consultation de sites et de contenus sensibles a été accrue. L'accès à l'App Store est interdit.

Le « jailbreak » de l'iPad (remplacement de son système d'exploitation) est strictement interdit, et sera sévèrement sanctionné, car il représente une faille de sécurité pour l'accès au contenu par votre enfant et pour le réseau du Campus.

Ces mesures ont été prises afin de garantir une consultation à but pédagogique, même à la maison, et éviter le téléchargement de jeux qui pourraient déconcentrer votre enfant et surcharger la mémoire de l'iPad.

14 - Allez-vous vérifier le contenu des tablettes ? Quelles sanctions sont possibles ? Quand allez-vous les vérifier ?

Nous pouvons vérifier à tout moment, de façon aléatoire, que l'usage des tablettes est bien pédagogique. Si l'iPad contient des photos, vidéos, ou documents inappropriés, nous sommes en mesure de vous avertir, et de sanctionner votre enfant, conformément au règlement intérieur du Campus et de la charte d'utilisation de cet outil pédagogique.

Nous pouvons également, à votre demande écrite ou par mail à l'adresse m.roger@ecst.org, effectuer ce contrôle.

15 - N'est-ce pas dangereux pour mon enfant, un objet d'une telle valeur ?

L'iPad mis à disposition des élèves est sécurisé par la localisation de l'iPad (impossible à désactiver sans connaître l'identifiant qui a permis d'activer l'iPad, et inconnu des élèves) empêche toute utilisation frauduleuse de l'iPad. Il est donc inutile de faire pression sur un élève pour lui substituer son iPad.

De plus, les assurances que nous avons souscrites, détaillées au point #6 de la partie Financement, permettent d'éviter le moindre risque d'aggravation en cas de harcèlement ou de racket. Si votre enfant se sent menacé, nous lui conseillons de laisser son iPad à l'agresseur, plutôt que de risquer de se défendre et d'être physiquement atteint.

Notre expérience n'a montré aucun cas d'agression ou d'augmentation de l'insécurité, au sein comme aux abords du Campus. Nous espérons que cette situation perdure.



Éducation & Culture Sainte-Thérèse - Établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat

📍 **Campus OUEST** (école & niveau 6ème)

6 avenue de la Doutre, 77330 Ozoir-la-Ferrière

📍 **Campus EST** (collège & lycée)

Avenue Érasme, Rond-point de l'Europe, 77330 Ozoir-la-Ferrière

Contact par téléphone au 01 64 43 10 00 ou par mail à contact@ecst.org

AGEC Sainte-Thérèse - SIRET 784 989 568 00034 - APE 8531 Z - Suivez notre actualité sur ecst.org  

ÉDUCATION & CULTURE SAINTE-THÉRÈSE

Non scholae, sed vitae discimus | Nous n'apprenons pas pour l'école, mais pour la vie

16 - Y a-t-il une charte d'utilisation ?

Oui. La présente convention devra être signée par votre enfant et par vous-même, pour nous assurer que vous ayez bien pris connaissance des règles d'utilisation de l'appareil, tant au niveau de son entretien que du respect du règlement.

De plus, une charte de savoir-vivre au Campus figure dans son carnet de correspondance. Elle devra être signée par votre enfant.

17 - Mon enfant possède déjà un iPad. Peut-il l'apporter pour l'utiliser en classe, et donc ne pas participer à cet investissement ?

Non, ce n'est pas possible. L'iPad que nous fournissons à votre enfant a été paramétré pour répondre à des usages pédagogiques précis : uniformisation du contenu, des applications, et des restrictions. Certaines fonctionnalités ne sont accessibles que depuis des iPads de dernière génération. L'utilisation d'un iPad personnel déséquilibrerait l'homogénéité du parc d'iPads, créerait une faille de sécurité tant technique que pédagogique (un élève pourrait alors naviguer sur Facebook en classe et pas les autres ?...) et ne s'inscrirait pas dans notre vision globale qui est de démontrer qu'une tablette numérique n'est pas seulement conçue pour des usages ludiques, mais bien pour travailler de façon efficace.

En outre, la sécurité de votre enfant et de son matériel serait mise en péril, car cela ne rentrerait pas dans le cadre des assurances que nous avons souscrites et du règlement intérieur du Campus.

18 - Quels manuels sont prévus pour alléger le cartable ?

L'établissement intègre dans les iPads élèves et professeurs des manuels scolaires numériques et interactifs.

Le cartable s'en trouvera allégé de manière significative.

19 - Les élèves pourront-ils ou devront-ils utiliser l'iPad comme agenda ?

Oui, ils le pourront. L'application *Calendrier* a été installée et peut être utilisée comme cahier de texte, en complément de notre plateforme actuelle de gestion de cahier de texte - Ecole Directe.

20 - Quand est prévue la remise de ces iPads ?

Les iPads seront distribués aux élèves dans la journée du lundi 2 septembre 2024.

21 - En cas de doublement de mon enfant, comment cela se passe-t-il ?

Si votre enfant double une classe, celui-ci intègre le contrat du niveau qui le rejoint. Ainsi, votre enfant sera équipé de la même tablette que les autres élèves qui le rejoignent et les mensualités dues seront celle de ce même niveau.



Éducation & Culture Sainte-Thérèse - Établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat

📍 **Campus OUEST** (école & niveau 6ème)
6 avenue de la Doutre, 77330 Ozoir-la-Ferrière

📍 **Campus EST** (collège & lycée)
Avenue Érasme, Rond-point de l'Europe, 77330 Ozoir-la-Ferrière

Contact par téléphone au 01 64 43 10 00 ou par mail à contact@ecst.org

AGEC Sainte-Thérèse - SIRET 784 989 568 00034 - APE 8531 Z - Suivez notre actualité sur ecst.org  

ÉDUCATION & CULTURE SAINTE-THÉRÈSE

Non scholae, sed vitae discimus | Nous n'apprenons pas pour l'école, mais pour la vie

B. Questions de Financement

1 - Le coût annoncé est de 12,50 € / mois sur 3 ans. Comment s'effectue la facturation ?

Nous effectuons 1 **facturation annuelle** :

Au 15 septembre 2024 :

Nous facturerons, à tous les élèves de 2^{nde} : **12,50 € X 12**

Au 15 septembre 2025 :

Nous facturerons, à tous les élèves de 1^{ère} : **12,50 € X 12**

Et au 15 septembre 2026 :

Nous facturerons, à tous les élèves de Term : **12,50 € X 12**

2 - Manuels numériques

Des manuels numériques interactifs des éditeurs habituels seront installés dans les iPads de vos enfants.

3 - Devient-on propriétaire à la fin des 3 ans ? Pour quel tarif ?

Ce contrat de mise à disposition débute le 1^{er} septembre 2024. Il s'achèvera le 31/08/2027.

Au bout de ces 3 ans de contrat, vous avez la possibilité de rendre l'iPad avec sa coque, le chargeur, le câble de marque Apple et en bon état de fonctionnement ou de lever l'option d'achat pour un montant de 114 €.

Les restrictions d'utilisation (Questions générales et de vie scolaire) seront alors levées.

Montant global de ces 3 ans comprenant l'iPad, l'assurance, le service ECST :

12,50 € X 36 mois + 114 € = 564 €.

4 - Et si mon enfant quitte le Campus avant ces 3 ans ?

Si votre enfant quitte l'établissement en fin de 2^{nde} ou 1^{ère}, il doit rendre son iPad, la coque ainsi que le câble et son chargeur. Il n'y a pas de possibilité de rachat de la tablette.

5 - Et si on veut le rendre pendant les vacances ?

Il est possible de le rendre pendant les vacances pour le stocker en sécurité au Campus, mais le coût total reste inchangé.

6 - En cas de vol, de panne, de casse accidentelle ?

ECST a souscrit auprès de son prestataire Econocom un contrat d'assurance qui couvre les situations suivantes :

- agression
- effraction



Éducation & Culture Sainte-Thérèse - Établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat

📍 **Campus OUEST** (école & niveau 6^{ème})
6 avenue de la Doutre, 77330 Ozoir-la-Ferrière

📍 **Campus EST** (collège & lycée)
Avenue Érasme, Rond-point de l'Europe, 77330 Ozoir-la-Ferrière

Contact par téléphone au 01 64 43 10 00 ou par mail à contact@ecst.org

AGEC Sainte-Thérèse - SIRET 784 989 568 00034 - APE 8531 Z - Suivez notre actualité sur ecst.org  

ÉDUCATION & CULTURE SAINTE-THÉRÈSE

Non scholae, sed vitae discimus | Nous n'apprenons pas pour l'école, mais pour la vie

En cas de vol

Faire une déclaration de police décrivant précisément les circonstances du vol.

Il est impératif d'avertir le Campus Sainte Thérèse, dans les 48 heures à compter du sinistre, et de joindre une copie de la déclaration à M. ROGER : m.roger@ecst.org

Si ce vol a lieu lors de vacances scolaires, veuillez directement informer Mme PORSAN (notre interlocutrice chez notre assureur) à l'adresse suivante : gestionsinistres@econocom.com en utilisant le document à télécharger sur le site ecst.net (Ressources > Light 'n' Smart), et lui adresser la déclaration de police dans les 48 heures. Merci de prévenir également M. ROGER (m.roger@ecst.org).

Attention : Les vols par **négligence** ou une **perte** ne rentre donc pas dans ce cadre et sera à votre charge ou à celle de votre assurance (soit une valeur de 439 euros, hors protection).

En cas de panne

Le matériel défectueux devra simplement être restitué au « Smart Bar » du département informatique du Campus, avec tous ses accessoires (chargeur et couverture protectrice).

Attention, seuls les accessoires d'origine devront être restitués.

En cas de casse

Le matériel devra également être restitué au « Smart Bar » du département informatique du Campus, avec tous ses accessoires dans les 48h, en détaillant les circonstances du sinistre afin que nous puissions faire le nécessaire. Notez cependant que les accessoires (câbles, chargeurs, étui de protection) ne sont pas assurés, il est donc de votre responsabilité de les entretenir et de les remplacer en cas de détérioration par des accessoires de marque Apple, pour des questions de garantie de la qualité du matériel.

Au vu du nombre de sinistres constatés au cours de ce projet, nous sommes contraints d'appliquer une franchise forfaitaire de 150 € (cent cinquante euros) pour toute dégradation de l'appareil ainsi que 10 euros de frais d'envoi. Cette franchise ne vous sera facturée qu'en cas de casse de l'appareil. (Le vol et la panne ne sont pas concernés).

En aucun cas vous ne devrez procéder vous-mêmes à des démarches de réparation, ou de retour du matériel directement à Apple ou à une boutique de réparation. Seuls les services du Campus sont tenus de procéder à ces démarches. Veuillez noter que toute démarche effectuée à votre initiative annulera l'assurance souscrite auprès de notre prestataire, et des frais pourront alors vous être imputés.

Nous vous rappelons également qu'aucune caution ne vous a été demandée lors de la remise de l'iPad à votre enfant. Le souhait de ce projet est de faire profiter votre enfant de cette technologie pédagogique innovante. L'importance d'entretenir le matériel mis à la disposition de vos enfants est donc primordiale.

Attention : Les casses par **négligence** ne rentre donc pas dans ce cadre et sera à votre charge ou à celle de votre assurance (soit une valeur de 439 euros, hors protection).

Merci de solliciter le service informatique à l'adresse m.roger@ecst.org pour tout souci technique, ou pour toute demande de formation ou d'information sur les usages.



Éducation & Culture Sainte-Thérèse - Établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat

📍 **Campus OUEST** (école & niveau 6ème)
6 avenue de la Doutre, 77330 Ozoir-la-Ferrière

📍 **Campus EST** (collège & lycée)
Avenue Érasme, Rond-point de l'Europe, 77330 Ozoir-la-Ferrière

Contact par téléphone au 01 64 43 10 00 ou par mail à contact@ecst.org

AGEC Sainte-Thérèse - SIRET 784 989 568 00034 - APE 8531 Z - Suivez notre actualité sur ecst.org  

ÉDUCATION & CULTURE SAINTE-THÉRÈSE

Non scholae, sed vitae discimus | Nous n'apprenons pas pour l'école, mais pour la vie



Eric M'FARREDJ
Chef d'établissement
Coordinateur



Mathieu ROGER
Chargé du projet
Light 'n' Smart



Elsa BAKKER
Directrice des études
Lycée



Partie parents :

Je soussigné, ai pris connaissance de cette charte, et m'engage vis-à-vis de mon enfant, en classe de à la respecter et à la faire respecter sans réserve.

Partie élève :

Je soussigné, en classe de, ai pris connaissance de cette charte, et m'engage à la respecter sans réserve.

Document à signer en deux exemplaires le, à

Signature des parents responsables

Signature de l'élève



Éducation & Culture Sainte-Thérèse - Établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat

📍 **Campus OUEST** (école & niveau 6ème)
6 avenue de la Doutre, 77330 Ozoir-la-Ferrière

📍 **Campus EST** (collège & lycée)
Avenue Érasme, Rond-point de l'Europe, 77330 Ozoir-la-Ferrière

Contact par téléphone au 01 64 43 10 00 ou par mail à contact@ecst.org

AGEC Sainte-Thérèse - SIRET 784 989 568 00034 - APE 8531 Z - Suivez notre actualité sur ecst.org  